

## FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE Médiathèques – Ville de Lille

Cette Mission s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, « Investir dans la jeunesse de la Métropole » La Ville de Lille, via la Mission locale de Lille développe le service Civique autour des valeurs de solidarité et de proximité.

### PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE

Depuis maintenant 12 ans, la **Ville de Lille et ses communes associées** accueillent chaque année des jeunes en service civil volontaire, aujourd'hui devenu service civique.

Affectés à des missions de lutte contre l'isolement, ils contribuent par leur investissement, à retisser du lien en allant aux devants des habitants.

Ils véhiculent ainsi les valeurs de solidarité, de proximité et participent au quotidien à améliorer leur bien-être. Aujourd'hui, la Ville élargit le champ d'intervention des jeunes accueillis en service civique.

Au-delà de l'action menée auprès des plus fragiles, elle souhaite en effet améliorer l'information et l'accessibilité des services rendus aux publics, sur des sujets très variés.

### INTITULE DE LA MISSION : Favoriser l'accès à la culture

Médiathèques de Lille

Thématique : Culture et loisirs

Nb de postes : 6

### ACTIVITES

Dans le cadre de sa mission, le volontaire est amené à :

- Aller à la rencontre des habitants pour leur présenter les ressources et matériels numériques mis à disposition dans les médiathèques et les accompagner dans leurs démarches en ligne (e-administration, e-inclusion).
- Aller à la rencontre des jeunes et des habitants pour leur présenter et faciliter leur accès aux événements, activités culturelles des médiathèques.
- Sensibiliser les publics éloignés de la culture (personnes âgées, handicapées, isolées, en difficultés économiques et/ou sociales), grâce à la mise en place d'animations dans et hors les murs.
- Faciliter l'intégration de ces publics dans les associations à vocation culturelle.

### Lieu d'activité (si différent du siège social de la structure) et matériel mis à disposition

Médiathèques de Lille

Le lieu de la mission est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? oui  non  (différent selon les médiathèques)

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? oui  non

### Date prévisionnelle de démarrage

Novembre 2019

### Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail

Mission de 8 mois - 25h par semaine

## Modalités de recrutement

① **Télécharger le dossier de candidature** sur le site de la Mairie de Lille (lille.fr) **ou retirer le dossier papier** à l'accueil de la Mission Locale (5 Bd du Maréchal Vaillant à Lille) ou du pôle RH de la Mairie de Lille.

② **Compléter le dossier de candidature** et joindre les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité ou de la carte de résident en cours de validité, pour les personnes de nationalité étrangère.
- Justificatif de domicile. En cas de logement chez un tiers, demander à cette personne de rédiger une attestation d'hébergement et joindre un justificatif de domicile au nom de cette personne.

③ **S'inscrire à un atelier service civique** en contactant la Mission Locale au : 03.28.04.54.40.

④ **Assister à l'atelier muni du dossier de candidature** complété. A l'issue de l'atelier, le **remettre** après y avoir indiqué le nom des missions qui vous intéressent.

⑤ **Se présenter à l'entretien** auquel vous êtes convoqué.

Ou :

⑤ **Conserver votre dossier de candidature** à l'issue de l'atelier et **amener-le lors du « Service Civique dating »**, afin de participer aux entretiens de recrutement, le :

**Judi 19 septembre 2019**

**13h00 à 16h00**

**Grand Carré Pierre Mauroy situé dans le hall de l'Hôtel de Ville de Lille.**

Pour toute question, rapprochez-vous de la Mission Locale :

03.28.04.54.40 - [servicesciviqueslille@reussir.asso.fr](mailto:servicesciviqueslille@reussir.asso.fr)

## Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **473,04€ euros par mois + 107,58€** versés par l'organisme agréé, soit **580,62€ au total**.

Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **107,68€ euros** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

## EN CAS DE RECRUTEMENT, LES DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSOUS VOUS SERONT DEMANDÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE :

- RIB (au nom du jeune)
- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale (avec numéro de sécurité sociale lisible)
- Justificatif de domicile: exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement et copie CNI recto verso de l'hébergeur)
- Certificat médical d'aptitude au service civique
- Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)
- Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- Pour les mineurs : Autorisation parentale avec copie CNI recto verso du tuteur légal + copie du livret de famille (toutes les pages)

**Pour information, le casier judiciaire doit être vierge pour travailler au sein de la fonction publique.**